MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * progrès

DIRECTION GENERALE DES INSTITUTIONS FINANCIERES NATIONALES

DIRECTION DES ASSURANCES

0 2 1 . 1 9 N°_____MFB/DGIFN/DA.-

COMMUNIQUE

Le directeur général des institutions financières nationales informe le public congolais et étranger résidant au Congo, du **retrait d'agréments** des sociétés de courtage en assurance et réassurance ci-après :

- Congo Inter-Assurance (CIA), par arrêté n°4552/MFBPP-CAB du 26 juin 2017;
- La Spirale Assurances, par arrêté n° 5691/MFBPP-CAB du 16 août 2017;
- Management des Risques Assurances (MARA), par arrêté n°5692/MFBPP-CAB du 16 août 2017;
- Océane Assurances Conseils, par arrêté n°5693/MFBPP-CAB du 16 août 2017;
- NETCARE Congo, par arrêté n°5467/MFB-CAB du 28 mars 2019.

En conséquence, ces sociétés ne sont plus autorisées à réaliser sur l'ensemble du territoire national, les opérations de courtage en assurance et réassurance telles que définies par les dispositions du livre V du code des assurances des Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

Fait à Brazzaville, le 7 4 JUIN 2019

